



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 18 avril 2023

La Société Publique Locale METROPOLE DE LYON AMENAGEMENT CONSTRUCTION est lancée !

La Société Publique Locale Métropole de Lyon Aménagement Construction (SPL MÉLAC) a tenu son premier conseil d'administration constitutif le 29 mars 2023. Lors de ce conseil, les administrateurs, représentant les collectivités fondatrices (Métropole de Lyon, villes de Lyon et de Villeurbanne), ont notamment procédé à la nomination de la Présidente de la SPL, Mme Hélène GEOFFROY, et de son Directeur général, M. Vincent MALFERE, et mis en place les différents organes de gouvernance de la société. En parfaite complémentarité avec la Société d'Economie Mixte qu'est la SERL, la SPL MÉLAC vient élargir la gamme des outils d'intervention du Groupe SERL au service du développement du territoire.

La création de la SPL MÉLAC s'inscrit dans le fort contexte de croissance démographique de la Métropole de Lyon.

L'enjeu est de proposer aux collectivités du territoire une ingénierie performante et de proximité,

en capacité de les accompagner dans la rénovation et la construction de leurs équipements publics (équipements scolaires, médico-sociaux, sportifs, culturels etc.) et espaces publics.

La SPL aura notamment pour missions de réaliser, sous forme de mandats, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, prestations ou concessions, des opérations de construction neuve, de rénovation (dont rénovation énergétique), de programmation pour de tels équipements, ainsi que des opérations d'aménagement et de gestion transitoire d'ensembles immobiliers. Son objet social est très proche de celui de la SERL, société d'économie mixte (SEM) avec laquelle elle mutualisera ses moyens par le biais notamment d'un Groupement d'Intérêt Economique.

SEM et SPL constitueront ainsi deux vecteurs d'intervention complémentaires au bénéfice des collectivités du territoire.

La SPL MÉLAC

La Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne ont délibéré en décembre 2022 la création de la SPL MÉLAC. Son capital de 520 000 € est réparti entre la Métropole de Lyon (61 %), la Ville de Lyon (31 %) et la Ville de Villeurbanne (8 %).

La SPL est ainsi dès aujourd'hui en mesure d'appuyer la réalisation des Programmes Pluriannuels d'Investissements de ces 3 collectivités, dans son champ d'expertise. Ses premiers contrats devraient concerner des mandats de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle social et culturel, la construction d'un pôle économique et la démolition-reconstruction d'une crèche.

La SPL vise également à proposer aux communes, notamment les plus petites peu dotées de moyens d'ingénierie et pour autant pas moins soumises que les plus grandes à une pression démographique forte, un accès facilité à des chefs de projets expérimentés et de proximité,

par un mécanisme d'entrée dans le capital de la SPL simple et attractif.

Les statuts de la SPL prévoient en effet la possibilité que les communes du territoire métropolitain puissent entrer dans le capital de la SPL via le rachat d'une action de la Métropole.

Une Société Publique Locale

est une société anonyme à capitaux 100 % publics, constituée d'au moins deux collectivités actionnaires, et qui peut travailler dans le champ de son objet social sans mise en concurrence, mais pour ses seuls actionnaires publics, à l'exclusion de tout autre client. A contrario, une SEM peut travailler pour n'importe quel client mais après mise en concurrence ; elle peut également constituer des filiales.



Hélène GEOFFROY

Présidente de la SPL MÉLAC –
Présidente de la SEM SERL –
Vice-Présidente de la Métropole
de Lyon à l'égalité des
territoires –
Maire de Vaulx-en-Velin

Vincent MALFERE

Directeur général de la
SPL MÉLAC – Directeur
général de la SEM SERL



L'Assemblée générale constitutive de la SPL s'est réunie le 13 mars 2023 pour signer les statuts et créer la société. Le Conseil d'administration constitutif du 29 mars dernier a été l'occasion de procéder à l'élection d'Hélène GEOFFROY, Présidente de la SPL MÉLAC, et à la nomination de Vincent MALFERE, Directeur général de la SPL MÉLAC. Il a également permis de constituer les organes de gouvernance de la SPL (Commission d'Appels d'Offres, comité d'engagement...), de préciser les modalités de fonctionnement de la SPL (règlement intérieur...) et d'adossement à la SERL (adhésion à un GIE commun et mises à disposition de personnels), et de présenter un premier portefeuille prévisionnel de projets.

« Le premier objectif de la SPL MÉLAC est de compléter les moyens propres de ses collectivités actionnaires, en offrant une réponse rapide et efficace à leurs besoins d'externalisation.

Son second objectif est de proposer aux communes du territoire métropolitain d'intégrer le capital de cette société, afin de leur permettre d'avoir accès à des professionnels expérimentés pour la conduite de leurs projets d'équipements publics, dans un contexte où elles aussi font face à de forts besoins en matière de rénovation et de construction d'équipements. »

Hélène GEOFFROY

La SPL MÉLAC adossée aux moyens de la SEM SERL

La SPL MÉLAC est dès à présent opérationnelle grâce à son adossement aux moyens de la SEM SERL, proposant notamment les services de chefs de projets expérimentés et en proximité. L'activité des équipes actuelles de la SERL s'appuiera ainsi sur les projets que la SERL mène pour ses clients actuels (aujourd'hui plus de 60 différents) sur son territoire d'action, et sur les projets que souhaiteront leur confier sans mise en concurrence les actionnaires de la SPL MÉLAC, présents ou futurs.

La SPL MÉLAC vient ainsi compléter les moyens d'action du Groupe SERL à côté de la SEM SERL et de ses filiales, dans les services apportés aux collectivités.

« Le Groupe SERL a su faire évoluer au fil du temps ses métiers et savoir-faire, tout autant que son organisation, pour adapter ses expertises et ses offres aux attentes et besoins de ses partenaires dans l'externalisation de la conduite de leurs projets. Une nouvelle page de cette évolution s'ouvre avec la constitution de la SPL MÉLAC qui offrira, au bénéfice de ses actionnaires actuels et futurs, un mode d'action complémentaire de ce que la SEM SERL et ses filiales ont su jusqu'à présent leur apporter, tout en permettant à la SERL de continuer à accompagner la diversité de ses clients actuels à l'échelle de la région. »

Vincent MALFERE

Rendez-vous le 2 mai 2023 pour le dévoilement de
l'identité graphique du nouveau Groupe SERL.

CONTACT PRESSE :



David CORTIER
06 09 96 56 64
d.cortier@serl.fr